Image not found or type unknown

# Arnaque artisan serrurier

Par **FredericP**, le **24/06/2018** à **11:05**

Bonjour,
il y a 1 an environ, j'ai été victime d'un serrurier mal intentionné qui m'a arnaqué et m'a fait payer une somme exorbitante pour un changement de serrure. J'avais claqué ma porte et laissé mes clés à l'intérieur et j'ai appelé un peu trop rapidement un numéro indiqué dans la cage d'escalier...

Après réclamation, recommandés etc, j'ai finalement déposé auprès du Greffe du tribunal d'instance : l'audience a eu lieu (en l'absence du serrurier), j'ai expliqué mon histoire au juge, mais malheureusement j'ai été débouté car javais signé le devis (après les travaux).Je n'ai donc rien obtenu.

Je m'interroge désormais sur la façon de déposer une nouvelle plainte, même si je sais qu'on ne peut pas saisir 2 fois la justice pour le même motif et c'est là que j'ai besoin de conseils.

Pourrai-je déposer plainte à nouveau? Si oui auprès de quelle instance et pour quel motif : abus de faiblesse par exemple? Me faut-il un avocat obligatoirement?

D'avance merci pour vos réponses.

F.

Par **youris**, le **24/06/2018** à **18:15**

Bonjour,
Si vous avez accepté le devis et que la facture définitive est conforme au devis, il est logique que le juge vous ait débouté de votre demande.
Comme vous l'indiquez, vous ne pouvez faire rejuger votre affaire pour les mêmes faits.
Un abus de faiblesse doit se démontrer et dans votre cas, c'est vous qui avez sollicité le serrurier.
Salutations

Par **FredericP**, le **24/06/2018** à **18:54**

Bonjour Youris et merci pour votre réponse mais vous n'avez sans doute pas tout a fait

compris ma question.
Tout d'abord, vous semblez indiquer qu'on ne peut être abusé si on a soi-même contacté un artisan. Dans le cas d'un pb de serrure, c'est très souvent, voire toujours le client qui sollicite l'artisan...
Dans mon cas, celui-ci est arrivé, à défoncé ma porte et ensuite m'a proposé un devis sur lequel apparaissaient les tarifs, devis indiquant que j'avais eu connaissance de ceux-ci avant le début des travaux, ce qui est faux. Cet artisan a abusé de la situation, comme il l'a fait avec des dizaines d'autres clients que j'ai retrouvé sur internet, exactement de la même façon et avec quasi les mêmes montants.
Ma question n'est pas de savoir si j'ai bien fait de le contacter et si je me suis comporté comme il fallait en sa présence, je connais mes responsabilités. La question est de savoir si je peux à nouveau attaquer cet artisan et, si oui, pour quel motif.
Bien à vous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés